

Extrait du registre des Délibérations

Séance du 11 décembre 2024

Convocation : 6 décembre 2024 Date d'affichage : 6 décembre 2024

Les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-quatre, le mercredi onze décembre à dix-neuf heures à La Chapelle du Mont de France - salle des fêtes, sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT.

Commune de BOURGVILAIN : M. Gilles LAMETAIRIE

Commune de LA CHAPELLE
DU MONT DE FRANCE

M. Philippe HILARION

Commune de DOMPIERRE LES ORMES

Mme Géraldine AURAY
Mme Séverine DEBIEMME
M. Marcel RENON

Commune de GERMOLLES S/GROSNE

Mme Béatrice AUFRANT

Commune de MATOUR

M. Thierry IGONNET

Commune de MONTMELARD

M. Jacques CHORIER

Commune de NAVOUR S/GROSNE

Mme Fabienne PRUNOT

Commune de PIERRECLOS

M. Rémy MARTINOT
Mme Sylvie DUPONT

Commune de SAINT LEGER S/s LA BUSSIERE

M. Pierre LAPALUS

Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX

Mme Michèle DORIN

Commune de SAINT POINT

M. Pierre-Yves QUELIN

Commune de SERRIERES

M. Jean-Noël BERNARD

Commune de TRAMAYES

M. Michel MAYA
M. Cécile CHUZEVILLE
M. Damien THOMASSON

Commune de TRAMBLAY

M. Christophe BALVAY

Commune de TRIVY

M. Chantal WALLUT

Commune de VEROSVRES

Mme Laurence GUILLOUX

Nombre de délégués en exercice : 25

Nombre de délégués présents : 21

Absents excusés : Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Patrick CAGNIN (Matour), M. Jean PIEBOURG (Nayour sur Grosne), M. Bernard PERRIN (Trambly)

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Thierry IGONNET, M. Patrick CAGNIN à Damien THOMASSON, M. Emmanuel ROUGEOT à Mme Sylvie DUPONT

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

Secrétaire : Philippe HILARION

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants :

M. Olivier LORNE (Bourgvilain) - M. Jean-François LAPALUS (La Chapelle du Mont de France) - M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière) - M. Alain BAMET (Saint Pierre le Vieux) - M. Gilles ROUGET (Verosvres).

Demandes de subvention auprès du Département de Saône-et-Loire, de l'Agence nationale du sport, de la Région Bourgogne-Franche-Comté et des Préfectures pour le projet de gymnase communautaire

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2024

Application agréée E-legalite.com

DELIB 2024-76

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les conditions d'éligibilité à l'appel à projets 2025 du Département de Saône-et-Loire,
Vu les conditions d'éligibilité du programme Territoires en Action de la Région Bourgogne Franche Comté,

Le Président confirme que la Communauté de communes souhaite toujours poursuivre sa politique de développement des équipements sportifs avec la construction d'un gymnase à Dompierre-les-Ormes.

Une première délibération a été adoptée le 18 avril 2024 pour une demande de subvention concernant le projet auprès de l'ANS.

Le Président explique que le projet de gymnase communautaire de Dompierre-Les-Ormes a évolué avec le concours du maître d'œuvre Laurent Bugaut Architecte depuis l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre en septembre dernier.

Le plan de financement de ce projet de construction se décompose comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES HT			RECETTES PREVISIONNELLES					Commentaires
		Commentaires	Financeurs	Assiettes éligibles	% sur assiette	montant financement	Part du coût total en %	
Travaux								
Aménagements extérieurs / VRD	75 582,00 €	57% du montant estimé	DETR/DSIL	2 092 754	35,00%	732 464,01 €	35,00%	
Terrassement	96 216,00 €	57% du montant estimé	ANS	2 092 754	14,34%	300 000,00 €	14,34%	Dépôt dossier 2025 ou récupération 2024
Maconnerie - Gros œuvre	507 900,00 €		Conseil départemental 71	2 092 754	3,58%	75 000,00 €	3,58%	
Halle omnisports	805 500,00 €							
Locaux annexes (vestiaires, bureaux, etc.)	452 523,00 €	57% du montant estimé	Région BFC - Territoires en Action	2 092 754	20,00%	418 550,87 €	20,00%	
			FNADT	2 092 754	7,08%	148 167,01 €	7,08%	Complément à 80% du financement
1 - Coût global Travaux	1 937 721,00 €		Total des subventions			1 674 181,88 €	80,00%	
Total Travaux ComCom + Commune DLO	2 438 700,00 €							
Etudes								
Etudes préalables (géotechnie/hydro)	2 034,90 €	57% du montant commande						
Coût HT Maîtrise d'œuvre Gymnase (7,5%)	145 329,08 €							
Bureau d'étude technique + SPS	7 669,35 €	57% du montant commande	Emprunt			418 572,44 €	20,00%	80% du TOTAL 1
2 - Coût global Etudes	155 033,33 €							
TOTAL HT (Travaux + études)	2 092 754,33 €		TOTAL HT Recettes	2 092 754,33 €			100,00%	
TOTAL TTC	2 511 305,19 €		TOTAL TTC Recettes	2 511 305,19 €				

Le Président propose de solliciter des subventions auprès de de la Région pour le programme Territoires en Action et du Département de Saône-et-Loire au titre de son appel à projet 2025.

Le Conseil de Communauté, ouï l'exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AFFIRME** son accord pour la réalisation du projet de construction d'un gymnase communautaire à Dompierre-Les-Ormes sur la base d'un coût d'opération de 2 092 754,33 € HT et d'un restant à charge de 420 000 € maximum,
- **VALIDE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **SOLLICITE** auprès du Département de Saône-et-Loire une subvention de 75 000€,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR ou de la DSIL 2025 à hauteur de 35 % du montant des travaux,
- **SOLLICITE** auprès de l'ANS une subvention de 300 000€,
- **SOLLICITE** auprès de la Région Bourgogne Franche Comté une subvention à hauteur de 20% du montant des travaux,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Préfecture de Région au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT),
- **DIT** que le montant de ces dépenses sera inscrit au budget principal 2025 de la Communauté de communes,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tout acte et document relatif à ce dossier.

Fait le même jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Kémy MARTINOT

